



Mars 2022

Édito

CHERES CONCITOYENNES, CHERS CONCITOYENS,

Je ne pouvais commencer cet éditto sans vous parler d'une disparition qui nous a profondément émus. Le 6 mars dernier, Gilbert FAURE nous quittait. Il fut maire de la commune de 1991 à 2001. Durant son mandat, de nombreux aménagements ont été réalisés. C'était un élu bien présent et à l'écoute de ses administrés. Il a consacré toutes ces années à rendre la commune toujours plus attractive. Il laissera une empreinte indélébile dans nos mémoires. Au nom du conseil municipal de Vagnas, du personnel communal, j'adresse à Mme Dominique FAURE, sa fille, Florian et Nelly, ses petits-enfants et Lisa, son arrière-petite-fille, notre témoignage d'affection, et surtout notre admiration et notre reconnaissance, à l' élu d'abord et surtout à l'homme que fut Gilbert FAURE.

L'année 2022 est déjà entamée depuis trois mois. La fin de l'hiver approche à grands pas pour laisser place à la douceur printanière et aux beaux jours. Le soleil va reprendre ses quartiers et faire scintiller notre moral. Nous en avons grand besoin dans ce contexte incertain. Au cours du 1er trimestre de chaque année, les élus et les services communaux travaillent de concert à l'élaboration du budget primitif. Les résultats de clôture du budget 2021 reflètent notre volonté et notre détermination de maîtriser nos dépenses et d'augmenter nos recettes pour réaliser nos différents investissements.

Dans un tout autre registre, l'année 2022 sera rythmée par les différentes opérations électorales. En effet, les élections présidentielles auront lieu en avril prochain et les élections législatives dans le courant du mois de juin. Elles seront déterminantes pour l'avenir de notre pays. A ce titre, je vous invite, toutes et tous, à exercer votre droit de vote. Comme à l'accoutumée, les élus du conseil municipal et les personnes volontaires seront présentes pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

Enfin, j'en appelle une fois de plus à votre sens civique: je demande, à nouveau, à tous ceux dont le logement est relié à la station d'épuration, de ne pas jeter de lingettes, serpillières et bouteilles de bières dans les réseaux. Cela occasionne des pannes successives, un travail supplémentaire à nos employés municipaux et un coût qui est supporté par la population. D'autre part, dans les containers jaunes, tout doit être jeté en vrac et non pas dans des sacs, même transparents car ils ne sont pas acceptés par le centre de tri et reviennent au SICTOBA. Là, encore, cela entraîne un double coût pour la collectivité.

Pour terminer, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un excellent printemps. Bien à vous.

Monique MULARONI, maire de VAGNAS.

VAGNAS PATRIMOINE ET DECOUVERTES organise le LUNDI 18 AVRIL 2022

« PASQUETTE »

Après deux ans d'absence, ce pique-nique traditionnel revient au terrain de tennis à partir de 11h30.



Pour les nouveaux arrivants : Pasquette est un rendez-vous ancestral de tous les vagnassiens où chacun arrive avec son repas et un œuf pour la confection de la « Pampadelle » vagnassienne, succulente omelette sucrée. A cette occasion, le nouveau comité des fêtes offrira l'apéritif.

Durant ce moment de rencontre et de partage, une tombola sera organisée, des activités seront proposées aux enfants et pour les adultes, ce sera jeu de boules, jeu de cartes... Papotages.

Cet évènement s'adresse à tous, VENEZ NOMBREUX !

Le conseil municipal du 21 mars 2022

17

Au cours de ce conseil, ont été abordés les points suivants :

- l'ONF propose :
 - dans le cadre de la gestion des forêts de la collectivité, une coupe de bois (première éclaircie), sur la parcelle n°13 (section A 242), la commercialisation se fera en vente sur pied avec mise en concurrence. Approbation du conseil à l'unanimité
 - la plantation d'un " îlot fraîcheur " sur la partie non constructible du terrain « Terre longue» (derrière le bar) le projet serait financé à 80% par mécénat. Une étude d'aménagement en coopération avec l'ONF sera lancée en cas d'accord avec le conseil. Approbation du conseil à l'unanimité.
- Dans le cadre de l'aménagement de la partie constructible dudit terrain, est envisagé un aménagement foncier comprenant 8 parcelles viabilisées mises à la vente, deux parkings, un terrain (3400 m² dont 1000m² non constructible) proposé à la vente pour l'agrandissement de l'hôtel « la Bastide d'iris»; un cheminement piétonnier jusqu'à "l'îlot fraîcheur" et une route qui débouchera sur le chemin du Chambon. Il sera créé à cet effet un budget annexe. Le conseil, à l'unanimité, est favorable à ce projet et autorise dans un premier temps, la mairie à mandater un géomètre pour borner ces différents aménagements et à négocier la vente des terrains auprès des propriétaires de l'hôtel.
- Monsieur GASCON souhaite céder gracieusement les parcelles section A 414/418/415 à la commune de Vagnas. Ces parcelles longent le chemin du grand bois au niveau d'Indy parc. Les frais inévitables à cette mutation seront à la charge de la commune. Le conseil approuve à l'unanimité.
- Madame la Maire propose l'augmentation de la taxe d'aménagement de 4,80 à 5 % . ; proposition acceptée par 7 voix pour et 3 abstentions.
- Le conseil autorise Mme la Maire à reverser à la coopérative de l'école le solde des subventions encaissées par la mairie au profit des activités scolaires.
- Le conseil approuve à l'unanimité le schéma d'assainissement dont chacun a reçu un exemplaire.
- Le conseil approuve à l'unanimité le changement de nom du syndicat des eaux (SIAEP) qui devient donc SMEGA (syndicat mixte eaux Gard Ardèche) ainsi que les nouveaux statuts.
- La communauté de communes demande la désignation d'un délégué et son suppléant affectés à la commission locale d'évaluation des charges transférées à la communauté de communes. Le conseil approuve à l'unanimité la nomination de Mme MULARONI (titulaire) et Mme LACOSTE (suppléante).
- Anticipation sur budget : Le conseil autorise à payer le reste à réaliser concernant la maison pour tous (927 €) et le remboursement à Mr BACHALI de sa caution pour le logement qu'il a quitté (320 €)
- Le conseil approuve l'organisation du temps de travail des agents, suite à l'avis favorable du comité technique.
- Mme LACOSTE demande l'autorisation au conseil de poursuivre ses négociations concernant l'éventuel achat d'un terrain près des cours de tennis. Le conseil lui donne son accord de principe et se réserve la décision finale en fonction du prix arrêté par la négociation.
- Le conseil décide de ne pas modifier les taux des taxes foncières.
- Lecture est donnée au conseil du résumé des comptes administratifs et d'assainissement. Les comptes sont approuvés par 8 voix pour. (Mme la Maire ne participe ni au débat, ni au vote).
- Il est présenté au conseil le détail des indemnités reçues par les élus en 2021.
- Approbation du contrat de location pour la maison pour tous. Après débat, le règlement nécessite quelques ajustements et sera présenté à nouveau au prochain conseil.

En bref: Réunion des maires du Canton

Le 14 mars, à l'initiative de Laurent Ughetto et Laurence Allefresde, s'est tenue à Vallon Pont d'Arc, une réunion des maires du canton. Ce fut l'occasion de faire un point sur les relations entre le Département et les élus locaux ainsi que sur les besoins de financement des projets communaux. Les maires ont, en particulier, demandé aux deux conseillers départementaux d'insister auprès du Président du département sur la nécessité de connaître rapidement les modalités d'attribution des subventions pour pouvoir engager les chantiers.

L'église de Vagnas en péril ?

17



Bientôt, notre bourg de Vagnas sera-t-il sans clocher ?

Notre église, édifice du XIXe siècle qui n'éveille guère l'intérêt des esthètes et qui n'est pas classé, se détériore gravement. Si aucune intervention n'est rapidement entreprise, elle sera bientôt inutilisable.

Alors se posera l'inévitable et cruelle question: Faudra-t-il la démolir, faudra-t-il la désacraliser et lui donner une autre destination ... ou faut-il redonner une âme à notre église ?

Dans notre village, où la pratique religieuse s'est progressivement réduite par absence de prêtre ou de dévotion, nous tous qui passons devant l'église, sommes unanimes pour dire que l'on y ressent quelque chose de plus grand que nous.

Au-delà de l'aspect esthétique, c'est la signification tant spirituelle que sociale qui justifie cette sensation.

Pour comprendre cela, il ne suffit pas de s'interroger sur le seul monument, mais de considérer l'ensemble de notre mémoire et sa signification. La banalisation de notre cadre de vie, la perte des racines et l'incertitude par rapport à l'avenir nous conduisent à rechercher un point d'encrage au passé de notre village.

Cette trace du passé que représente notre église, porte en elle un dynamisme et un potentiel pour l'avenir. En ce sens, face aux frustrations que peut engendrer le développement, on peut considérer que notre patrimoine représente un refuge pour chacun d'entre nous mais aussi pour les touristes ainsi qu'en témoigne l'intérêt des nombreux vacanciers qui souhaitent la visiter. Alors, si nous voulons préserver ce lien avec le passé, il nous faut agir efficacement sans délai.

La solution sera de toute évidence couteuse et ne pourra malheureusement pas venir du budget communal, victime de l'étranglement financier des communes rurales. Ainsi, conviendra-t-il que nous soyons tous solidaires, généreux et inventifs pour trouver des solutions originales pour résoudre cette équation.

Pour se faire, nous vous invitons tous à vous rapprocher de l'association des Amis du Musée Médiéval de Vagnas qui sera porteuse du flambeau de la renaissance de notre église.

Nous comptons sur vous, vos idées et votre implication pour bâtir ensemble la solution qui permettra de sauver notre patrimoine.

Contacts :

- Association des Amis du Musée Médiéval de Vagnas : Alain Joly, tel 06 01 82 81 40, Courriel : asso.ammv@gmail.com
- Mairie de Vagnas, tel : 04 75 38 62 97, Courriel : contact@vagnas-ardeche.com

En bref: Visite de Monsieur le sous-préfet

Le 14 mars, Madame le Maire a reçu M le sous-préfet pour étudier les grands projets 2022 de la commune (la station d'épuration de Brujas, l'extension du réseau d'assainissement sur la RD 579 ainsi que la sécurisation de la traversée de Vagnas) et leur financement.

La réunion s'est déroulée dans un climat constructif. M le sous préfet en a profité pour visiter la maison pour tous rénovée.

Les Vagnassiens redécouvrent leur maison rénovée.



Le samedi 26 février, après plusieurs mois de travaux, les villageois ont enfin pu redécouvrir « leur maison ». Les baies vitrées, nouvellement installées, laissaient entrer la lumière. Les vieilles pierres enveloppées par les rayons d'un soleil lumineux semblaient s'être parées pour la circonstance.

Madame La Maire Monique MULARONI ainsi que l'ensemble des élus ont eu le plaisir d'accueillir les Vagnassiens tout au long de l'après-midi.

Nous ont honoré de leur présence : Messieurs Fabrice BRUN, député, et Laurent UGHETTO, Conseiller départemental, qui, après avoir salué bon nombre de personnes présentes, sont allés visiter le musée « le temps de Vagnas », laissant, par quelques mots inscrits dans le livre d'or de notre musée, les traces de leur passage.

Mr Alain Joly, président de l'association des Amis du Musée Médiéval de Vagnas leur a offert le livre « *Vagnas retrouve son église romane* » mais ces derniers ont tenu à le payer considérant le prix comme dérisoire au vu de la richesse de l'ouvrage (*).

Tout au long de l'après-midi, les villageois se sont succédés pour découvrir l'extraordinaire rénovation de ce chef d'œuvre de l'art Roman du 12^e siècle réalisée de main de maître par les entreprises :

- **La Bastidaine**, pour le décroustage et le re-jointement des pierres,
- **EGCIB**, pour l'électricité et la plomberie,
- **Bonnefoi**, pour la climatisation,
- **Cevenn menuiseries**, pour les baies vitrées,
- **Cunsolo**, pour le carrelage.

L'ensemble du chantier a été coordonné pour l'administration par Bernard SCHAECK, pour la partie technique par Michel FAILLA qui a par ailleurs effectué la pose des dalles du plafond et réalisé le nouveau bar avec l'aide de Guillaume NURIT, nouveau président du comité des fêtes. Le budget global de cette rénovation s'élève à 69 000€ dont 50 % a été financé par des subventions de l'état et de la région.

Les visites se sont achevées aux alentours de 20h non sans un arrêt au bar où avaient été dressés petits fours sucrés, salés ainsi que des boissons variées assurant une convivialité tout au long de cet après-midi.

Gageons que les associations vont s'empresser d'organiser leurs réunions et autres évènements dans ce lieu unique. Cette démarche nous ravit et nous souhaitons d'ores et déjà un excellent accueil dans cette belle salle à toutes nos associations ainsi qu'à l'ensemble de nos habitants.

(*) Le livre « *Vagnas retrouve son église romane* » est proposé par l'association des Amis du Musée Médiéval de Vagnas au prix de 5€. Il est en vente au Musée, 385 chemin de la Fontinelle, 07150 Vagnas.

La conception, les recherches et la réalisation sont de Joëlle Tardieu, Archéologue, et Alain Joly, Président de l'association AMMV.



En bref: Réunions d'information sur le futur PLUI

Dans le cadre de la phase diagnostic du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, appelé à se substituer aux PLU communaux, la Communauté de Communes des gorges de l'Ardèche a organisé pour les élus quatre ateliers thématiques sur les grandes orientations et la mise en œuvre de ce plan. Ce cycle de réunions se terminera le 7 avril.

Sur Internet : toutes les infos sur vagnas-ardeche.com